

COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE INFRA FLASH CSE

OCTOBRE 2020

UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR COPIE CONFORME DU PROJET FOURNI PAR LA DIRECTION

A la séance du 20 octobre, a été adopté le règlement intérieur du CSE Infra. De justesse, avec une seule voix de majorité.

Pourtant, les choses avaient plutôt bien commencé en mars dernier. Un groupe de travail, pluraliste, a pas mal débattu, sur beaucoup de sujets. Même si toutes les propositions de la CGT n'ont pas été retenues, cela a débouché sur quelques avancées dans le sens d'un fonctionnement plus collectif et plus démocratique du CSE.

La direction a alors manifesté sa nette réprobation. Mais elle ne peut pas légalement s'y opposer. Pourtant, la majorité CFDT-CFTC-FO-USAPIE du CSE recule, et revient, à peu de choses près, au projet initial de la direction.

La CGT a détaillé pourquoi elle a voté contre ce règlement intérieur dans une déclaration : <https://cgt-capgemini.fr/site/spip.php?article517>

UNE SANCTION IMMÉDIATE

Le summum du ridicule a sûrement été atteint dans l'article 10 qui spécifie que « L'employeur met à disposition un local sur chaque site défini en annexe ». Le secrétaire CFDT du CSE précise que le vote a lieu sur le règlement intérieur sans les annexes. Donc pas d'annexe, pas de local ? La direction ne va pas s'en plaindre...

Le baptême du feu de ce règlement intérieur a été rapide et instructif. L'article 14 établit qu'une suspension de séance demandé par un.e élu.e « est accordée sauf sur opposition d'une majorité des élus ». La CGT avait pour sa part proposé qu'une suspension de séance soit automatique.

Le représentant CFTC demande une suspension de séance. Le représentant CFDT s'y oppose. Rappelons qu'une suspension de séance sert aux élu.e.s du CSE à échanger hors de la présence de la direction. S'ensuit un débat assez long, devant la direction, entre élu.e.s des organisations syndicales autres que la CGT, sur l'opportunité de faire, ou pas, cette suspension de séance. Si la proposition de la CGT avait été retenue, le CSE aurait évité cela et de plus n'aurait pas perdu autant de temps.

BUSINESS AS USUAL

Nous disions dans notre précédent flash que le chiffre d'affaire et le taux d'activité sur Infra revenaient au même niveau qu'au début de l'année. Les chiffres sur le mois de septembre fournis par la direction le confirment. Même s'il convient d'être très prudent sur la suite, le trou d'air lié à la première vague du covid-19 semble donc bel et bien terminé pour Capgemini, en particulier sur le périmètre Infra.

Nous n'allons pas le déplorer. Mais encore faudrait-il que cela bénéficie à l'ensemble des salarié.e.s de l'entreprise, car c'est bien nous qui, par notre travail, créons les richesses. C'est là que ça coïncide. Les EDP ont commencé et nous entendons les managers se plaindre des difficultés économiques de la période. Notre mobilisation massive lors de la négociation annuelle obligatoire sur les salaires qui va bientôt démarrer, est absolument indispensable pour obtenir une augmentation générale des salaires.

DÉLOCALISATION EN POLOGNE DU CONTRAT ISIM/EDF

La direction de Capgemini a présenté son projet de délocalisation en Pologne de la plus grande partie de l'activité liée au contrat ISIM avec EDF. Cela concerne plus d'une centaine de salarié.e.s avec les sous-traitants, réparti.e.s sur les sites de Pessac, Toulouse et Cherbourg. Le site de Cherbourg est déjà touché par le transfert du GCC (voir flash précédent) et a perdu plus d'un tiers de son effectif en quelques années.

La direction explique tranquillement que c'est uniquement pour des « raisons économiques », comprendre pour faire encore plus de profit, puisque les salaires polonais sont encore bien

inférieurs aux salaires français. Et elle ne cache pas que le client n'est pas demandeur de cette « offshorisation ».

La CGT réclame une consultation du CSE, pas une simple information. En effet, cette perte de travail pour les salarié.e.s concerné.e.s modifie leurs conditions de travail et suscite une forte inquiétude car la plupart ne savent pas ce qu'ils vont devenir. La direction ne veut pas d'une consultation. Les autres organisations syndicales s'écrasent.

#SYNDIQUEZ-VOUS

CGT-CAPGEMINI.FR

REJOINDRE LA CGT CAPGEMINI



facebook.com/CGTCAPGEMINI



@CGT_Capgemini



linkedin.com/company/syndicat-cgt-capgemini



@cgtcapgemini



cgt-capgemini.fr / contact@cgt-capgemini.fr

OCTOBRE 2020

UNE STRATÉGIE GAGNANTE POUR LES ACTIONNAIRES ET LES CADRES DIRIGEANTS

Peut-être pour fêter sa récente nomination dans la direction du syndicat patronal de la branche, le directeur général de Capgemini Infra nous a fait subir à ce CSE une longue logorrhée pro-patronale. Avec les poncifs libéraux habituels, compétitivité, adaptabilité, employabilité, etc., il a vanté la stratégie industrielle de l'entreprise basée sur l'offshore.

La véritable stratégie de la direction de Capgemini, c'est de faire le plus de bénéfice possible et l'offshore en constitue un bon moyen. L'exemple du contrat EDF/ISIM (voir ci-dessus) le démontre une fois de plus.

Le président du CSE a même conseillé aux organisations syndicales d'accompagner cette stratégie de l'entreprise. Pour sa part, la CGT Capgemini considère que son rôle en tant que syndicat est d'essayer de défendre les intérêts des salarié.e.s, les salaires, les emplois, les conditions de travail, en lien avec les syndicats des entreprises donneuses d'ordre comme EDF et les syndicats en Pologne ou dans d'autres pays.



LA CFDT TORPILLE UN DGI, UNE PROCÉDURE DE DANGER GRAVE ET IMMINENT INITIÉE PAR UN ÉLU CGT

Pour rappel, un élu CGT a lancé une procédure de DGI (Danger Grave et Imminent) sur les conditions de travail exécrables des travailleur.se.s posté.e.s du site Capgemini de Mesplé (voir flash précédent : <https://cgt-capgemini.fr/site/spip.php?article514>).

En fin de séance du 21 octobre, le représentant CFDT propose un projet de motion mandant la CSSCT pour une enquête sur les conditions du travail posté à Mesplé, donc à peu près le même sujet que le DGI, mais sans mentionner le DGI. Les élu.e.s CGT demandent alors la modification de la motion pour y intégrer le DGI. Les élu.e.s de la majorité du CSE tergiversent et on en reste là.

Une semaine après, à la reprise du CSE le 28 octobre, le secrétaire CFDT du CSE présente un projet de motion inspirée du projet précédent, et toujours sans parler du DGI. Cette motion est adoptée à une très large majorité. Les élu.e.s CGT, tout en étant dubitatifs sur l'efficacité d'une enquête de la CSSCT, une commission qui ne dispose pas de prérogatives, notamment

financière ou juridique, ne s'y sont pas opposés.

Dans l'urgence, les élu.e.s CGT présentent alors une motion centrée sur le DGI. Si des élu.e.s considèrent qu'un DGI n'est pas forcément la meilleure méthode pour traiter le sujet, ils ne devraient pas pour autant s'opposer à cette motion, comme la CGT l'a d'ailleurs fait pour la première motion sur une enquête de la CSSCT. Or cette seconde motion est rejetée par 16 voix sur 28. La CFDT et ses alliés ont décidé de voter contre : est-ce parce que ce DGI était initié par un élu de la CGT ? Ce serait risible si n'étaient pas en jeu la santé et la sécurité de salarié.e.s de Capgemini.

Ainsi, une majorité des élu.e.s du CSE Infra s'est prononcée contre le fait de demander à la direction qu'elle traite enfin le danger grave et imminent portant sur les conditions de travail des posté.e.s du site Mesplé et qu'elle mette en œuvre tous les moyens nécessaires, y compris financiers, pour faire cesser ce danger.

REJOINDRE LA CGT CAPGEMINI

#TÉLÉTRAVAIL
<https://enqueteteletravail.fr/capgemini>
CGT-CAPGEMINI.FR



facebook.com/CGTCAPGEMINI

@CGT_Capgemini

linkedin.com/company/syndicat-cgt-capgemini

@cgtcapgemini

cgt-capgemini.fr / contact@cgt-capgemini.fr